

NOTE D'INFORMATION

QUANTUM OPTIMUM CT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
Quantum Capital Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

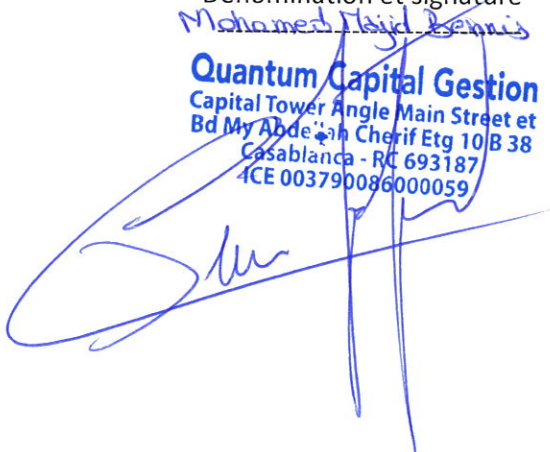
Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25188 en date du 10/12/2025.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **Quantum Capital Gestion**, sise à **Boulevard Moulay Abdellah Cherif, Capital Tower, 10ème étage, Bureau 38, CFC, Casablanca**, représentée par **Monsieur Mohamed Majid BENNIS** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature
Mohamed Majid Bennis
Quantum Capital Gestion
Capital Tower Angle Main Street et
Bd My Abdellah Cherif Etg 10/B 38
Casablanca - RC 693187
ICE 003790086000059



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **QUANTUM OPTIMUM CT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039869**
- Date et référence de l'agrément : **23/10/2025, GP25162**
- Date de création : **10/11/2025**
- Siège social : **Boulevard Moulay Abdellah Cherif, Capital Tower, 10ème étage, Bureau 38, CFC, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 dirhams**
- Société de gestion : **Quantum Capital Gestion**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire, sise à 101 boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca, Maroc, représentée par M. Abdeslam BENNANI et M. Rachid MOUSSADI**
- Commercialisateur :

| Etablissement commercialisateur | Responsable à contacter | Téléphone |
|--|--------------------------------|--------------------|
| Quantum Capital Gestion | M. Mohamed Majid BENNIS | +212 5 21 62 02 00 |

- Commissaire aux comptes : **A.Saaidi et Associés représenté par Mme. Bahaa SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « CT ».
- Sensibilité min : 0,5
- Sensibilité max : 1,1
- Indice de référence : MBI Court terme tel que calculé par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP QUANTUM OPTIMUM CT est de surperformer son indice de référence et d'offrir aux souscripteurs une appréciation régulière de leur épargne avec une liquidité quotidienne.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations Court Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription détachés desdits actions ou certificats, ni titres d'OPCVM « Actions », ni titres d'OPCVM « Diversifiés », ni titres d'OPCVM « contractuels », ni titres d'OPCVM « participatifs ».

L'investissement dans des OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », OPCVM « Obligations Court Terme » et/ou OPCVM « Monétaires » n'excèdera pas 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiements des intérêts.

Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, ainsi que de mise et de prise en pension de titres, conformément aux règles et conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds QUANTUM OPTIMUM CT inclut les éléments ci-après :

- Bons du Trésor ;
- Obligations ;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;
- Titres de créance négociable (TCN) ;
- Dépôts à termes (DAT) ;
- Titres de créance émis par les FPCT ;
- Titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », titres d'OPCVM « Obligations Court Terme » et/ou titres d'OPCVM « Monétaires » avec un maximum de 10% de l'actif net du FCP.
- Durée de placement recommandée : 1 an.
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques et morales.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la Note d'Information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées dans les locaux de Quantum Capital Gestion le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée, et leur publication est effectuée dans un journal d'annonces légales et sur son site électronique selon une périodicité hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçues chaque jour ouvré au plus tard à 11h30 et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**

Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de la société de gestion Quantum Capital Gestion.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont au maximum 3% hors taxe des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont au maximum 1,5% hors taxe des montants rachetés.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT l'an. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par QUANTUM CAPITAL GESTION et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

| Libellés Frais de gestion | Taux Frais de gestion |
|---|---|
| (1) Frais publications | 5.000 DH HT |
| (2) Commissaire aux comptes | 20.000 DH HT |
| (3) Commissions AMMC | 0,025% HT |
| (4) Dépositaire | 0,030% HT |
| (5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission) | 3.600 DH HT |
| (6) Maroclear (droit d'admission trimestriel) | Selon les conditions en vigueur |
| Prestations de QUANTUM CAPITAL GESTION | Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) |

